

## ORDONNANCE COLLECTIVE

<b>Ordonnance collective :</b>  Traitement des crampes associées à l'insuffisance rénale chronique chez les patients suivis à la clinique de la prévention optimale de l'insuffisance rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS	<b>Numéro</b>  Néphrologie-10
--	-------------------------------------

<b>DESCRIPTION :</b> Traitement des crampes urémiques.  Le pharmacien initie ou ajuste un traitement symptomatique pour contrôler les crampes reliées à l'insuffisance rénale chronique. Il assure également le suivi de l'efficacité de la thérapie.	<b>DATE DE MISE EN VIGUEUR :</b>	<b>DATE DE RÉVISION :</b>
<b>TITRE DU PROTOCOLE :</b>		
<b>ACTIVITÉS RÉSERVÉES</b>  Pharmacien : initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.		
<b>PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE :</b>  Pharmaciens affiliés au secteur de la néphrologie. Détenteurs d'une maîtrise <i>es science</i> et d'un baccalauréat en pharmacie ( Bpharm., MSc.). Les pharmaciens devront avoir eu au moins 4 semaines de formation (équivalent à 20 jours) à la clinique Prév.O.I.R.		

### INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Patients suivis à la clinique Prév.O.I.R. du CHUS et non hospitalisés ou non inscrits à l'urgence.
- Si patient **très incommodé** par les crampes.

1<sup>er</sup> choix :

- ✓ Vitamine E 400u po die (non payé par la RAMQ).

2<sup>ème</sup> choix :

- ✓ Quinine 200 mg po die si pas de contre-indication.

## CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

- **Vitamine E :**

- Contre-indication absolue :

- ✓ Pt sous Coumadin-ASA-Plavix

- Contre-indications relatives :

- ✓ Pt sous coumadin : augmentation possible de RIN. Aviser le patient ou le personnel qui fait l'ajustement des doses de coumadin du patient.

- **Quinine :**

- Contre-indications absolues

- ✓ Névrite optique, myasthénie grave.
- ✓ QTc allongé (i.e. > 500 msec) sous un ECG < 1 an.
- ✓ Pt sous amiodarone, dofétilide ou autres anti-arythmiques.
- ✓ Histoire d'hypokaliémie, hypomagnésémie et/ou hypocalcémie persistante.
- ✓ Asthme.
- ✓ Tinnitus.

- Contre-indications relatives :

- ✓ Pt sous digoxine : augmentation de la digoxinémie d'environ 25%.
- ✓ Pt sous coumadin : augmentation de RIN. Aviser le patient ou le personnel qui fait l'ajustement des doses de coumadin du patient.
- ✓ Pt sous cyclosporin : diminution des concentrations sériques de cyclosporine.
- ✓ Administration concomitante de médicaments pouvant allonger le QT.

### **INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :**

Soulagement des crampes associées à l'insuffisance rénale chronique.

### **SURVEILLANCE CLINIQUE :**

Efficacité : vérifier l'efficacité de la thérapie.

- ✓ Si vitamine E non efficace, cesser vitamine E et prescrire quinine (200 mg) si non contre-indiqué.
- ✓ Si quinine 200 mg non efficace, augmenter la dose ad 300 mg si bonne tolérance et QTc < 500.
- ✓ Si quinine 300 mg non efficace, ajouter vitamine E.
- ✓ Si quinine et vitamine E non efficace, aviser le néphrologue.

### **RÉFÉRENCES :**

Warning FDA 2006, dec 2006  
Uptodate mars 2008



<b>Ordonnance collective :</b> Traitement des crampes associées à l'insuffisance rénale chronique chez les patients suivis à la clinique de la prévention optimale de l'insuffisance rénale (Prév.O.I.R.) au CHUS	<b>Numéro</b>  Néphrologie-10
--	-------------------------------------

**ÉLABORÉE PAR :** Sara Letendre, BPharm. MSc. pharmacienne en néphrologie

Révisé par : Julie Leblond, BPharm, MSc, pharmacienne en néphrologie

Dre Nathalie Langlois, néphrologue

**APPROBATION :**

  
\_\_\_\_\_  
Médecin, chef du département clinique

20/01/2009  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

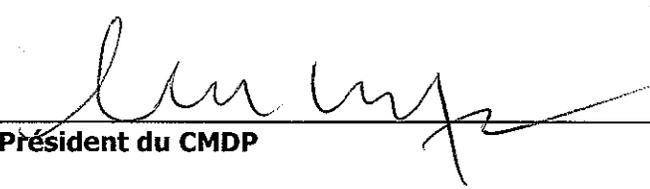
09-01-21  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

26/01/2009  
Date

\_\_\_\_\_  
Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

\_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Président du CMDP

09/01/10  
Date

**DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 2012**